

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue par visioconférence le mercredi 26 janvier 2022 à 19 h 30.

Sont présents par visioconférence : Paolo Galati, président; Adam Gordon, vice-président et commissaire-parent; Melissa Wall, vice-présidente substitut et commissaire; Karla Abraham Di Francesco, Donna Anber, Anick Brunet, Vincent Cammisano, James Di Sano, Olivia Landry, Emilio Migliozi et Bob Pellerin, commissaires; Tara Anderson et Stéphane Henley, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Également présents par visioconférence : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Anna Sollazzo, secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications; Robin Bennett, directeur du Service des ressources informationnelles; Michel Dufour, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Stephanie Krenn, directrice du Service des ressources humaines; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; Maxeem Jolin, coordonnatrice des communications; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Le président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes les personnes qui visionnent la séance en ligne et il vérifie le quorum auprès de la secrétaire générale.

HEURE : 19 h 33

0.0 Ouverture de la séance

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimerions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

CC-220126-CA-0051

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Olivia Landry que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2022/01/26-CA-001 soit adopté sans modification.

Adoptée à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal – 15 décembre 2021

Approbation
du procès-verbal
15 décembre 2021

CC-220126-CA-0052

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 15 décembre 2021, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification et exempté d'une lecture publique par la secrétaire générale.

Adoptée à l'unanimité

3.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications explique les paramètres de la période de questions. Elle attire l'attention des personnes visionnant la séance en ligne à la section dans laquelle il est possible d'inscrire des questions pour la deuxième période de questions.

Elle confirme ensuite qu'aucune question n'a été reçue pour la première période de questions et que la deuxième période de questions est consacrée uniquement aux points à l'ordre du jour.

4.0 Rapport du président

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la première séance de la nouvelle année en mentionnant que 2021 a été une année difficile et que 2022 représente un nouveau départ. Il demande à tous de demeurer positifs, malgré le fait qu'il y aura encore des défis à relever dans les mois à venir. La commission scolaire continue à faire de la sécurité de ses élèves et des membres du personnel une priorité absolue. La COVID-19 et ses variants n'ont pas empêché la commission scolaire d'avancer, malgré la diversité des chemins empruntés.

Il remercie les parents d'avoir fait preuve de patience et d'avoir su encourager leurs enfants à respecter les mesures mises en place pour assurer leur sécurité; les enseignantes et enseignants et les équipes-écoles et équipes-centres pour leur dévouement aux élèves et à leur profession; le centre administratif pour les services et le soutien offerts aux écoles et aux centres; et les gestionnaires qui s'assurent que tout fonctionne bien.

Il poursuit en présentant son rapport mensuel :

- 7 et 18 janvier 2022 – La deuxième édition de la conférence *Embracing Diversity*, présentée respectivement aux employés et aux parents. Un merci particulier au comité consultatif EHDAA et au comité organisateur de l'événement.
- 14 janvier 2022 – Une entrevue donnée dans le cadre de l'émission *Global Morning News* sur la sécurité dans les classes lors du retour des élèves en classe le 17 janvier 2022.

Événements dans la communauté – commentaires des commissaires

- La commissaire Donna Anber fait savoir que tous les élèves fréquentant l'Académie Sainte-Agathe auront maintenant accès à un programme de petit-déjeuner cinq jours par semaine grâce à la générosité des commanditaires.
- Le commissaire Bob Pellerin remercie l'école primaire Franklin Hill pour l'invitation à chanter des airs de Noël avec les élèves de l'école. L'événement a été malheureusement annulé, mais il espère que l'activité sera reprise l'an prochain.
- La commissaire Anick Brunet félicite les élèves et le personnel de l'école primaire Genesis d'avoir organisé une collecte de jouets, de denrées et de vêtements chauds au profit d'un refuge de la région. Tous les articles ont été livrés au refuge le vendredi avant Noël. Il s'agit d'une formidable initiative et elle espère qu'elle devienne une tradition pour cette école et inspirera d'autres écoles à organiser des activités semblables.

5.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale présente son rapport mensuel en mentionnant l'information suivante concernant le plan d'engagement vers la réussite (PEVR) :

Orientation n° 3 : *Offrir un environnement d'apprentissage et de travail favorisant la santé, la sécurité et le bien-être.* – Elle a assisté à la conférence *Embracing Diversity*. C'est un privilège d'avoir pu en apprendre un peu plus sur les questions d'égalité, d'équité et de justice. La conférence a donné de l'excellente matière à réflexion aux participants et participantes.

Orientation n° 2 : *Offrir aux élèves des parcours variés grâce à des programmes d'études et des curriculums adaptés au 21^e siècle.* – La période de réinscription et d'inscription pour l'année scolaire 2022-2023 commence le 31 janvier 2022. Ce moment de l'année est une occasion pour les parents et futurs parents d'explorer les services offerts par notre commission scolaire à chaque communauté scolaire. Ils pourront trouver sur son site web toute l'information dont ils ont besoin pour réinscrire ou inscrire leur enfant. Elle énumère quelques raisons qui incitent les parents, les futurs parents et même les futurs employés à songer à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier comme lieu d'apprentissage ou comme employeur : lorsqu'on demande aux employés de décrire la commission scolaire en un mot, c'est le mot « famille » qui revient le plus souvent, suivi des mots « inclusif », « diversité », « bilingue », « un endroit formidable pour l'apprentissage, pour le travail et pour se développer » et « axée sur ses élèves », comme l'atteste notre taux de diplomation de 88,1 pour cent.

Événements à venir

- 9 février 2022 – formation donnée aux conseils d'établissement sur les budgets des écoles et des centres, les frais de scolarité et les finances.
- Programmes de formation professionnelle
Certains secteurs du marché de travail ont besoin de main-d'œuvre et la CSSWL peut fournir une assistance grâce aux programmes suivants qui commencent sous peu :
 - 31 janvier 2022 – *Construction Business Management*
 - 15 février 2022 – *Starting a Business*
 - 17 février 2022 – *Professional Sales Program*
 - 21 février 2022 – *Computing Support*
- 27 au 29 mars 2022 – l'école secondaire Laval Senior animera l'édition 2021-2022 de la foire régionale des Expo-sciences Hydro-Québec. Une vidéo sur les programmes offerts à cette école secondaire est visionnée.

6.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

7.0 Décisions du conseil

7.1 Affaires juridiques et corporatives, et communications

7.1.1 Rapport annuel 2020-2021

Rapport annuel 2020-2021

CC-220126-CA-0053

ATTENDU QUE l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* fait obligation à chaque commission scolaire de produire un rapport annuel qui rend compte à la population de son territoire de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite et des résultats obtenus;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif – administration ont pris connaissance du rapport annuel 2020-2021 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à leurs réunions du 8 décembre 2021 et du 19 janvier 2022 et ont émis leurs commentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Vincent Cammisano que, sur recommandation du comité consultatif – administration, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier adopte le rapport annuel 2020-2021 de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier présenté au document n° CC-SWLSB-2022/01/26-CA-0002.

Adoptée à l'unanimité

7.1.2 Présentation du rapport annuel 2020-2021

Le président fait savoir que, pour satisfaire aux exigences de la *Loi sur l'instruction publique*, les commissions scolaires et les centres de services scolaires sont tenus de présenter un rapport annuel à la population sur leur plan d'engagement vers la réussite et les résultats atteints dans le cadre de chaque objectif du plan. Un rapport annuel nous permet également de réfléchir à ce que nous avons accompli, d'analyser les données et de nous assurer d'avoir aligné nos réalisations sur les objectifs de la commission scolaire et les cibles fixées par le ministère de l'Éducation (MEQ).

Il est difficile de croire que nous devons, encore une fois, présenter le rapport annuel 2020-2021 par Zoom. Ceci étant dit, la pandémie n'a pas empêché la commission scolaire d'entreprendre de grandes choses tout en affrontant les défis, démontrant ainsi sa capacité de résilience. Au cours de la dernière année, elle a accordé la priorité à la sécurité des élèves et des membres de son personnel, ce qui n'aurait pas été possible sans la capacité d'adaptation et de travail collaboratif de toutes les personnes concernées.

Les réalisations de la commission scolaire n'auraient pas été possibles sans le travail de ses 2000 employés dévoués, compétents et empathiques. Nous devons les remercier pour leur contribution, car celle-ci a permis à la commission scolaire d'assurer sa réussite et d'atteindre ses objectifs.

Il attire l'attention des personnes présentes au message qu'il a signé dans le rapport annuel 2020-2021 en mettant l'accent sur les points suivants :

- la popularité de la maternelle 4 ans
- le virage virtuel de la commission scolaire et de ses divers comités
- les diverses améliorations apportées aux infrastructures
- le lancement du nouveau site Web

Le président demande au directeur des Services pédagogiques, au directeur du Service des ressources matérielles et au directeur du Service des ressources financières de poursuivre la présentation du rapport annuel 2020-2021.

Le directeur des Services pédagogiques passe en revue les quatre objectifs des services pédagogiques, comme suit :

- Comme les résultats sont basés sur une cohorte de sept ans, les résultats publiés dans ce rapport annuel sont ceux atteints, en 2019, par la cohorte de 2012. La comparaison s'effectue entre les résultats provinciaux et ceux de la commission scolaire.

Objectif n° 1: *D'ici 2030, réduire de moitié les écarts de réussite entre différents groupes d'élèves*

- Les résultats provinciaux de 2019 indiquent un écart de 9,1 pour cent entre les filles et les garçons alors que l'écart pour notre commission scolaire est de 6,6 pour cent. L'objectif pour 2022 est de réduire cet écart à 6,2 pour cent.
- En ce qui concerne les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, les résultats indiquent un écart de 30,1 pour cent à l'échelle de la province et un écart de 26,3 pour cent pour notre commission scolaire. Ceci indique que la province et la commission scolaire constatent toutes les deux une réduction de leur écart chaque année.
- Pour les élèves qui entrent au secondaire dans un milieu défavorisé, l'écart à l'échelle provinciale est de 7,5 pour cent alors qu'il est de moins 0,2 pour cent pour notre commission scolaire. Il s'agit d'une cohorte qui est difficile à suivre, car l'indice de défavorisation change d'année en année.

Objectif n° 2: *D'ici 2030, ramener à 10 % la proportion d'élèves entrant au secondaire à 13 ans ou à un âge ultérieur dans le réseau public*

- La commission scolaire n'est pas en faveur du redoublement de ses élèves du primaire. Pour cette raison, notre résultat est inférieur à la cible de 5 pour cent que nous nous sommes fixée. Ceci étant dit, rares sont les occasions où le redoublement d'un élève est dans son intérêt.

Objectif n° 3 : *D'ici 2030, porter à 90 % la proportion des élèves de moins de 20 ans qui obtiennent un premier diplôme ou une première qualification, et à 85 % la proportion de ces élèves titulaire d'un premier diplôme (DES ou DEP)*

- La cible provinciale actuelle, qui devrait être atteinte d'ici la fin de 2022, est fixée à 84 pour cent et à 85 pour cent d'ici 2030. La commission scolaire est très heureuse de constater que cette cible a atteint 87,7 pour cent en 2019 et qu'elle devrait être de 88 pour cent d'ici la fin de 2022 et de 90 pour cent d'ici 2030.

Objectif n° 4 : *D'ici 2030, porter à 90 % le taux de réussite à l'épreuve ministérielle d'écriture, en langue d'enseignement, de la 6^e année du primaire (2^e année du 3^e cycle), dans le réseau public*

- Comme cet objectif est propre au secteur anglophone, il n'y a aucun point de référence nous permettant de faire une comparaison. Dans le secteur francophone, cet objectif est fixé en 4^e année.
- La commission scolaire fait la promotion d'une éducation en anglais et d'un avenir bilingue. À la fin de la 6^e année, nous constatons des résultats élevés tant en anglais qu'en français.
- En 5^e secondaire, les résultats en anglais, langue d'enseignement, et en français, langue seconde, demeurent dans le 90^e pourcentile.

Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport poursuit la présentation en commentant le dernier objectif.

Objectif n° 5 : *D'ici 2030, faire en sorte que tous les bâtiments et le parc immobilier soient dans un état satisfaisant*

- En raison de l'âge et de l'état des bâtiments, leur entretien représente un défi lorsqu'il s'agit de fournir un environnement adapté au 21^e siècle. Un montant supérieur à 10 000 000 \$, affecté à leur amélioration, a été investi en 2020-2021.
- Pour assurer la réalisation des projets prévus, nous avons engagé un nombre additionnel de chargés de projet.
- L'intention est d'investir un montant additionnel de 14 000 000 \$ en 2022-2023.
- Tous les bâtiments de la commission scolaire ont été inspectés au mois de décembre 2021, car nous devons connaître l'état de chacun pour les inscrire à un nouveau programme gouvernemental. Grâce à ce programme, il sera possible pour le MEQ de vérifier en tout temps l'état d'un bâtiment d'une commission scolaire ou d'un centre de services scolaire. Le Service des ressources matérielles termine actuellement la saisie de données concernant les bâtiments de notre commission scolaire.

Le directeur du Service des ressources financières commente l'information financière contenue au rapport annuel, dont les points suivants :

- En 2020-2021, la commission scolaire a géré un budget de 187 000 000 \$.
- Le dernier audit annuel de la commission scolaire, celui de l'exercice 2020-2021, a révélé un déficit de 14 800 000 \$. Ce déficit peut être attribué aux facteurs suivants :
 - La pandémie de la COVID-19, qui était un événement extraordinaire, a entraîné des dépenses importantes qui n'avaient pas été budgétisées.
 - Les versements rétroactifs dans le cadre des conventions collectives et de l'équité salariale.
 - Alors que la commission scolaire avait reçu un financement provisoire pour ses dépenses liées à la pandémie, une demande a été faite au MEQ pour le remboursement de la somme de 4 400 000 \$ représentant les dépenses additionnelles liées à la pandémie et de la somme de 10 700 000 \$ représentant les versements rétroactifs dans le cadre des conventions collectives et de l'équité salariale.

Le président remercie les directeurs pour leur présentation respective.

Le président poursuit en faisant la déclaration suivante :

Le conseil des commissaires souhaiterait profiter de cette occasion pour applaudir l'ensemble des employés de la CSSWL. Ces personnes ont non seulement fait preuve de résilience, de créativité et de bienveillance tout au long de cette période difficile, elles ont continué à travailler avec professionnalisme et loyauté.

Nous savons que cela n'a pas été facile, et nous apprécions chacun d'entre vous. Les membres du conseil sont très fiers de pouvoir compter sur des individus exceptionnels qui contribuent au succès de la commission scolaire.

Le conseil aimerait également remercier les élèves et les familles, qui ont fait preuve de patience, de flexibilité et de compréhension pendant cette période incertaine que nous avons traversé ensemble. Nous sommes plus forts lorsque nous travaillons ensemble. L'année qui vient de se terminer en est une démonstration claire.

J'aimerais remercier mes confrères et consœurs pour leur soutien continu et leur dévouement à la cause de l'éducation publique en anglais. Merci pour tout ce que vous faites.

*Comme je l'ai déjà dit, je ne pourrais être plus fier de faire partie d'une commission scolaire qui sait mobiliser ses membres lorsque les choses se compliquent. Nous sommes plus qu'une commission scolaire. **Nous sommes une famille.***

Merci.

7.2 Ressources matérielles et transport

7.2.1 Engagement d'un entrepreneur – Rénovation des salles de classe – école primaire Mountainview

La commissaire Melissa Wall fait savoir que le projet avait été présenté au cours de la dernière année scolaire et qu'il avait été mis de côté, car les soumissions étaient trop élevées. Elle remercie la communauté de l'école primaire Mountainview pour sa patience et l'équipe des ressources matérielles et du transport, qui ont fait le nécessaire pour obtenir des soumissions conformes.

Le Service des ressources matérielles et du transport indique que le fait de publier un nouvel appel d'offres a permis de réaliser des économies de l'ordre de 600 000 \$ par rapport aux soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres de l'an dernier.

Engagement d'un entrepreneur

ATTENDU la nécessité de rénover les salles de classe de l'école primaire Mountainview;

Rénovation des salles de classe

ATTENDU QU'un appel d'offres public a été lancé concernant la rénovation des salles de classe de l'école primaire Mountainview et que les soumissions reçues en réponse à l'appel d'offres ont été ouvertes le 14 décembre 2021;

École primaire Mountainview

ATTENDU QUE la conformité des soumissionnaires aux documents d'appel d'offres a été vérifiée;

CC-220126-MR-0054

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Tara Anderson que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier octroie le contrat de rénovation des salles de classe de l'école primaire Mountainview à l'entreprise Roland Grenier Construction ltée, au coût total de 1 129 215,00 \$, avant les taxes, ou 1 206 981,21 \$, taxes nettes;

ET QUE l'engagement indiqué ci-dessus soit conditionnel à l'obtention de tous les documents contractuels;

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.

Adoptée à l'unanimité

7.2.2 Engagement d'un entrepreneur – Ajout de salles de classe modulaires – école primaire Laurentia

Engagement d'un entrepreneur	ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-200331-MR-0081 concernant la location et l'installation de deux salles de classe modulaires à l'école primaire Laurentia;
Ajout de salles de classe modulaires	ATTENDU QUE ces salles de classe modulaires sont la propriété de l'entreprise AMB Modulaire (AMB Tresec inc.);
École primaire Laurentia	ATTENDU QU'il est devenu nécessaire d'ajouter deux autres salles de classe modulaires en raison du nombre d'inscriptions qui ne cesse d'augmenter;
CC-220126-MR-0055	<p>ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme ne permet pas l'installation de salles de classe modulaires devant la façade de l'école;</p> <p>ATTENDU QU'une analyse a conclu à la nécessité de joindre ces modulaires additionnels aux modulaires existants pour éviter d'empiéter sur la cour d'école;</p> <p>ATTENDU QUE l'entreprise AMB Tresec inc. ne permettra pas à un autre entrepreneur de modifier un produit qui lui appartient dans le but d'accéder au tunnel et à l'escalier;</p> <p>ATTENDU QUE les modifications nécessaires aux modulaires existants doivent être faites par AMB Tresec inc. pour maintenir la garantie actuelle;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Donna Anber que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le contrat conclu de gré à gré avec l'entreprise AMB Tresec inc. pour la location et l'installation de deux salles de classe modulaires additionnelles pour une période de trente-six (36) mois et au coût total de 486 000,00 \$, avant les taxes, ou 519 469,61 \$, taxes nettes;</p> <p>ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les documents donnant plein effet à la présente.</p>

Adoptée à l'unanimité

7.2.3 Participation à l'appel d'offres du CAG – achat de cartouches d'impression

Participation à appel d'offres du Centre d'acquisitions gouvernementales – achat de cartouches d'impression	ATTENDU QUE le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) lancera bientôt l'appel d'offres public n° 2022-8025-60 pour l'achat de cartouches d'impression;
CC-220126-MR-0056	<p>ATTENDU QUE le Conseil du trésor a décrété que tout achat de cartouches d'impression originales ou compatibles doit être fait par l'entremise du CAG;</p> <p>ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite participer à cet appel d'offres pendant une période de trente-six (36) mois;</p> <p>ATTENDU QUE le coût estimatif des cartouches d'impression est de 180 000,00 \$, avant les taxes, pour la durée du contrat;</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du comité consultatif – réussite scolaire, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à l'appel d'offres public n° 2022-8025-60 concernant l'achat de cartouches d'impression;</p> <p>QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer des documents concernant la participation de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à cet appel d'offres;</p>

ET QUE la direction du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisée à signer tous les bons d'achat.

Adoptée à l'unanimité

8.0 Points d'information

8.1 Rapport de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

Aucun rapport n'est présenté.

8.2 Rapports des commissaires-parents

8.2.1 Rapport du comité de parents

Le rapport est compris au fichier de la séance.

8.2.2 Rapport du comité consultatif EHDA

Le rapport est compris au fichier de la séance.

8.3 Rapport de l'ACSAQ

Aucun rapport n'est présenté.

8.4 Rapport du comité central des élèves

La commissaire Olivia Landry fait savoir que la prochaine réunion de comité central des élèves aura lieu le 8 février 2022.

9.0 Période de questions

La secrétaire générale et directrice du Service des affaires juridiques, corporatives et des communications fait savoir qu'une question a été posée concernant les statistiques indiquant que la CSSWL est la meilleure commission scolaire au pays.

Le président répond que la CSSWL est une excellente commission scolaire parce qu'elle se classe parmi les dix meilleures commissions scolaires/centres de services scolaires de la province, qu'elle occupe la première place dans les régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière et qu'elle s'efforce sans cesse de faire mieux dans le but d'offrir la meilleure éducation possible à ses élèves.

10.0 Correspondance

Le président attire l'attention des personnes présentes sur la correspondance contenue au fichier de la séance.

11.0 Questions diverses

11.1 Masques de type N95

Le président fait savoir que la commission scolaire favorise l'inclusion et la diversité et fait de la sécurité des élèves et des employés sa principale priorité. Bien que les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dans le secteur anglophone n'ont pas accès à des services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation, ils sont pleinement intégrés dans des classes ordinaires ou des classes d'adaptation scolaire. La commission scolaire est d'avis que, pour bien protéger son personnel, le MEQ devrait fournir des masques de type N95 non seulement aux employés qui fournissent des services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation, mais à tout employé qui en fait la demande.

Masques de type N95

CC-220126-CA-0057

ATTENDU QUE, selon les *Consignes applicables en milieu scolaire en contexte de pandémie (COVID-19)* (les Consignes) données le 13 janvier 2022 par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), *des masques du type N95 seront mis à la disposition du personnel scolaire œuvrant auprès des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA) qui fréquentent une classe offrant des services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation (SRSS) ainsi qu'auprès des élèves des établissements d'enseignement privés spécialisés, considérant la proximité des services devant leur être donnés et la difficulté de respecter les consignes sanitaires en vigueur;*

ATTENDU QUE, si les Consignes reflètent les réalités des écoles offrant des services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation, elles ne reflètent pas les réalités de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) qui privilégie une approche inclusive;

ATTENDU QUE les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage au sein de la CSSWL sont placés en classe spécialisée dans un cadre scolaire régulier ou intégrés en classe ordinaire, car la commission scolaire n'offre pas de services régionaux ou suprarégionaux de scolarisation;

ATTENDU QUE ces élèves ont des besoins similaires à ceux qui fréquentent une école offrant des services régionaux ou suprarégionaux;

ATTENDU QUE, dans le contexte de leur travail, de nombreux employés de la CSSWL ont des contacts rapprochés avec des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage hors d'un contexte de services régionaux ou suprarégionaux;

ATTENDU QUE l'orientation n° 3 du plan d'engagement vers la réussite de la CSSWL consiste à *promouvoir des milieux d'apprentissage et de travail qui favorisent la santé, la sécurité et le bien-être;*

ATTENDU QUE le conseil des commissaires est convaincu de l'importance de mettre des masques de type N95 à la disposition de tous les employés travaillant dans une école ou un centre s'ils le demandent afin de se sentir protégés au travail, et ce, sans devoir justifier cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Stéphane Henley que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier demande de façon ferme au ministère de l'Éducation de mettre des masques de type N95 à la disposition de tous les employés du secteur de l'éducation pour leur permettre de choisir entre un masque d'intervention et un masque de type N95;

QUE des masques de type N95 soient livrés en quantité suffisante et en temps opportun;

ET QU'une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre, M. François Legault; au ministre de l'Éducation, M. Jean-François Roberge; au ministre de la Santé et des Services sociaux, M. Christian Dubé; et aux députées des partis d'opposition responsables du dossier de l'éducation.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR	Karla Abraham Di Francesco, Tara Anderson, Vincent Cammisano, James Di Sano, Paolo Galati, Adam Gordon, Stéphane Henley, Emilio Migliozi, Bob Pellerin, Melissa Wall
ABSTENTIONS	Donna Anber, Anick Brunet, Olivia Landry

12.0 Clôture

Le président remercie toutes les personnes qui font partie de la grande famille Sir-Wilfrid-Laurier. Nous sommes plus forts ensemble.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

HEURE : 20 h 38

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 23 février 2022

Anna Sollazzo, secrétaire générale

Paolo Galati, président